

GT PAF 2019/2020

27/05/2019

Présents	Mr DELL-AQUILLA + 3 de la DIFOR (Mme SAM-LOCK et 2 ingénieurs), un IPR d'anglais, 2 Chefs d'établissements dont un d'ID (proviseur du lycée Nord), UNSA (1), FO (1), CFDT (1), SNES? (1) et SAIPER-UDAS (3).
Divers	<p>. PAF acté par le Recteur => la séance était donc plus une "présentation" du PAF.</p> <p>. Le PAF est un outil pour accompagner les réformes et concerne tout personnel de l'éducation nationale (personnel encadrant, professeur, AESH, AED,...).</p> <p>. Les priorités nationales « descendent » de la DGESCO normalement en début d'année civile. Jusqu'à présent rien n'est arrivé. C'est pour cela que la liste des modules de formation fait suite à une décision locale (ils ont repris les grands axes de l'année dernière).</p> <p>. Le PAF, c'est : 1 172 modules de formation, 91 000 journées stagiaires de 6h (560 000€), 7 260 vacances à 42€ (300 000€) et des missions de formation en métropole (1/3 du budget) pour un budget de 1 200 000€ (44% 1^{er} degré, 43% 2nd degré, 7% IATSS et 6% encadrement).</p> <p>. Pour le 1er degré, répartition des journées stagiaires:</p> <ul style="list-style-type: none">- formation REP+- certifications- ... (contenus disciplinaires: arts, TICE,...) <p>. L'IPR présente a beaucoup insisté sur l'importance de l'auto-formation (le terme de "format hybride" revient souvent).</p> <p>. Le 2nd degré est plus diversifié que le 1^{er} est mobilise 70% des vacances (dans le 1^{er} degré nous avons des conseillers pédagogiques, des PEMF qui prennent souvent en charge les formations ce que l'on ne retrouve pas dans le 2nd degré).</p> <p>. Dans les lycées, gros problème soulevé par le proviseur du lycée Nord. Ils doivent en 3 ans arriver à 80% d'élèves formés aux gestes de premiers secours. Quasiment impossible car ils n'ont pas suffisamment d'enseignants formés, les cours doivent se faire sur des plages horaires non occupées (très peu) et tout cela sans moyens supplémentaires (la DIFOR ne sait pas s'ils auront des HSE)</p> <p>. Changement de voie, il est possible dans le sens IATSS vers enseignement car peu nombreux. Dans l'autre sens peu probable donc pas de modules dans ce sens.</p> <p>. Dans les Lycées professionnels il y aura une journée banalisée pour travailler et se former sur la réforme des lycées.</p> <p>. Les enveloppes données aux responsables de stages sont proportionnelles à l'effectif d'enseignants qu'ils gèrent.</p> <p>. Calendrier des formations: impossible à prévoir car annualisé. Pourra se faire sur le temps des congés scolaires mais se pose le problème des lieux d'accueil (pas de consignes à ce sujet pour le moment).</p>

	<p>. Seuls les personnels encadrants auront accès aux formations sur les risques psycho-sociaux du métier car très onéreux.</p> <p>. Du fait que le mouvement ait du retard, ils ne pourront peut-être (sûrement) pas former les nouveaux arrivants sur les classes dédoublées et les nouveaux directeurs. → Ils vont certainement à la place faire la formation des remplaçants pour gagner du temps.</p> <p>. CPF, il faudra 2 ou 3 ans pour pouvoir en bénéficier (un peu comme le CFP). 7 à 8 % du budget y est consacré, il reste donc 1 000 000 pour le PAF.</p> <p>. Pour la DIFOR, les pôles de remplacement ont apporté une certaine souplesse dans la mise en place des formations. Pour eux c'est un plus. Chaque pôle a entre 30 et 40 BD pour la FC. Avant ils n'en avaient que 140 à 150 en tout. Mais le dispositif pourrait être amélioré si les pôles se mettaient en relais avec la DIFOR pour optimiser les remplaçants disponibles pour les formations.</p> <p>. Le PAF est construit sur 120% de ressources pour avoir le moins de perte possible quand on annule certains modules.</p>
Candidater au PAF	<p>. Le 1^{er} degré ne peut pas candidater dans le 2nd degré et vice versa. Si l'on veut candidater quand même, il faut contacter la DIFOR par mail qui fera des inscriptions forcées. Tout ceci du fait qu'il y a un GAIA 1 et un GAIA 2. Il y aura ensuite un tri selon le succès des modules.</p> <p>. Les enseignants du 1^{er} degré qui sont en SEGPA sont inscrits dans GAIA 2, S'ils veulent donc candidater dans le 1^{er} degré ils doivent se rapprocher de la DIFOR qui fera les inscriptions pour eux.</p> <p>. Si l'on n'arrive pas à s'inscrire dans GAIA il y a la possibilité de télécharger une fiche à remplir et à déposer à la DIFOR qui fera les inscriptions sur le site.</p> <p>. Les nouveaux arrivants ne sont inscrits sur GAIA qu'à partir du 01/09/2019.</p> <p>. Les AED (rectorat : payés par lui) peuvent s'inscrire au PAF. ATTENTION : c'est le responsable pédagogique qui décide et choisit au dernier moment les stagiaires. Il est donc conseillé aux AED d'écrire à celui-ci pour expliquer leur motivation ...</p> <p>. Les AED payés par les EPLE ne sont pas inscrits dans GAIA et donc ne peuvent pas s'inscrire. (Concernant la formation des AED qui pourraient être amenés à remplacer des professeurs, il faudra plus compter sur les formations pré-professionnalisantes proposées par l'université dès la L2 d'après l'IPR => la DIFOR n'a pas les moyens d'offrir une formation pour tout le monde).</p> <p>. Les AESH ne sont pas inscrits dans GAIA mais ils peuvent quand même suivre certains stages, la DIFOR alors les contacte par publipostage. A l'heure actuelle, il y a une formation avec Mr Astourne sur l'autisme (public désigné).</p> <p>. La campagne d'inscription pour les préparations aux concours aura lieu du 11 au 21 juin 2019. NE PAS LA RATER. Il y aura 3 mails envoyés 1 une semaine avant ; 1 au début de celle-ci et le dernier 2 jours avant la fin de la campagne.</p>